

Pôle aménagement du cadre de vie  
Direction du centre technique- ML  
FXP/AH/VB/ML/MPr

**Le Maire de Louviers,**

**Vu** l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°20-041 du 25 mai 2020 accordant les délégations de pouvoirs au Maire et au 1<sup>er</sup> Adjoint en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, et notamment l'article 26.

**Vu** l'inscription au budget des crédits nécessaires au paiement des prestations à réaliser,

**Considérant** qu'il convient de procéder à la réfection de l'enrobé des trottoirs de la rue Beaulieu dans le cadre de l'embellissement du cadre de vie, mais aussi de la sécurisation et le confort des déplacements à pied des usagers et notamment pour les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les enfants et les parents avec poussette.

**Considérant** que la ville souhaite demander un fonds de concours auprès de l'agglomération afin de mener à bien cette opération.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise COLAS pour un montant de 88 986,40 € HT soit 106 783,67 € TTC

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financier	Montant HT	Pourcentage
Agglo (FDC)	44 493,20 €	50%
Ville de Louviers	44 493,20 €	50%
TOTAL	88 986,40 €	100%

## DÉCISION

**DÉCIDE** d'autoriser la demande de subvention à hauteur de 44 493,20 € auprès de l'agglomération seine Eure dans le cadre du fonds de concours de droit commun.

**DIT** que les dépenses et les recettes résultant de cette opération seront imputées sur l'opération travaux de voirie.

**DIT** que Monsieur le Maire rendra compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil municipal.

**DIT** que Monsieur le Directeur général des services de la Ville et Monsieur le Trésorier des Andelys sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**DIT** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de Louviers dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage ou sa notification. Un recours contentieux peut également être déposé devant le Tribunal Administratif de Rouen par courrier ou sur le site télerecours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Certifié exécutoire  
Par transmission en sous-  
préfecture  
Le :  
Par affichage, le

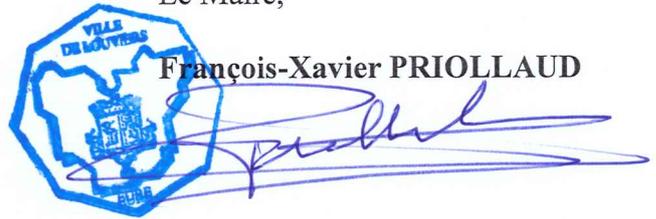
17 AVR. 2025

17 AVR. 2025

Fait à Louviers, le 17 AVR. 2025

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



The image shows a blue ink signature of François-Xavier Priollaud over a blue circular official stamp of the City of Louviers. The stamp contains the text 'VILLE DE LOUVIERS' and 'RUE'.